

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADÉ / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Marie-Ly GARCIA

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,
le : 27 JUIL. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN. 10 JUIL. 2014
Visa du : 10 JUIL. 2014

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies, carrefours et places publiques. De même, Monsieur le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage des maisons constitue une mesure de police générale exercée également par Monsieur le Maire pour des motifs d'intérêt général.

Il convient de dénommer le pont sur la rivière « La Mole », sis route de la Foux, dont le nom est absent :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de le dénommer :

- Pont de la Vapeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



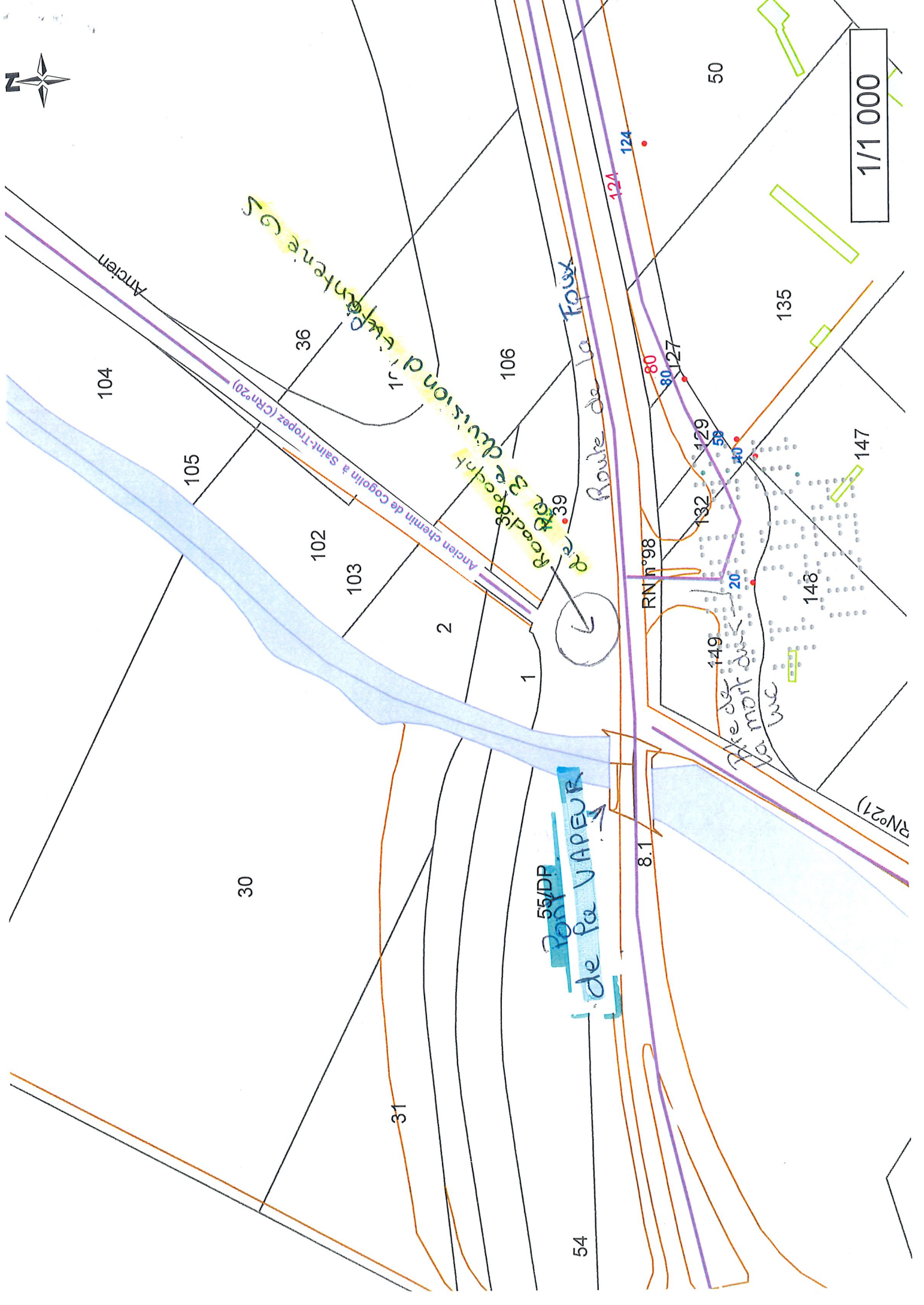
Marc-Étienne LANSADÉ

N°2014/089

DENOMINATION DE VOIE : PONT DE LA VAPEUR



1/1 000



104

105

102

103

2

1

30

31

54

55/DP

Pond de la VAPEUR

8.1

RN n°98

RN n°21

Ancien

Ancien chemin de Cogolin à Saint-Tropez (CR n°20)

Rue de la Foux

Rue de la mort du Luc

Route de la Foux

50

135

147

148

124

124

80

80

127

129

40

149

20

36

106